

Conformément à l'article 957 du Code municipal, voici le budget 2024 adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19 h.

Budget 2024

REVENUS	2024	2023
Taxes	3,880,732 \$	3,579,922 \$
Paielements tenant lieu de taxes	22,200 \$	22,200 \$
Autres revenus de sources locales	1,400,000 \$	1,326,702 \$
Transferts	218,567 \$	386,094 \$
Appropriations	291,305 \$	300,000 \$
Total des revenus et affectations	5,812,804 \$	5,614,918 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	742,268 \$	727,313 \$
Sécurité publique	806,217 \$	736,125 \$
Transport	874,211 \$	841,748 \$
Hygiène du milieu	624,302 \$	614,289 \$
Santé et bien-être	34,063 \$	33,680 \$
Aménagement, urb. et dév.	176,799 \$	179,518 \$
Loisirs et culture	1,205,695 \$	1,139,012 \$
Frais de financement	62,166 \$	37,237 \$
Total des dépenses	4,525,721 \$	4,308,922 \$
Autres act. Financ. et invest.	1,287,083 \$	1,305,996 \$
Grand total	5,812,804 \$	5,614,918 \$
Rôle d'évaluation foncière	99%	79%
Facteur comparatif	1,01	1,27

RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS

Taux de la taxe foncière générale en fonction des sept catégories auxquelles sont rattachées les unités d'évaluation :

Immeubles non résidentiels	0,90 \$	1,07 \$
Immeubles industriels	0,95 \$	1,06 \$
Immeubles de six logements ou plus	0,35 \$	0,48 \$
Immeubles agricoles	0,35 \$	0,48 \$
Catégorie résiduelle (taux de base)	0,35 \$	0,48 \$
Catégorie des terrains vagues desservis	0,35 \$	0,48 \$
Catégorie forestier	0,35 \$	0,48 \$

Une unité d'évaluation peut faire partie de plus d'une catégorie.

Le 19 décembre 2023

Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et greffière-trésorière